Image not found or type unknown

ABUS DE FACTURATION SERRURIER

Par **willy74**, le **07/09/2011** à **21:56**

Bonjour, j'ai fais appel a un serrurier dimanche matin car j'ai laissé les cles à l'interieur. Le serrurier m'a fais signer le devis en arrivant pour 588 €. Sauf qu'au final, il a aussi cassé la serrure et du coup il a bien fallu que je lui fasse installer une serrure neuve. TOTAL = 967 € pour 45 mins de travail!!! J'aimerais tenter un recours contre cette societe pour facturation abusive. Qu'elle sont mes chances d'y arriver sachant que j'ai signé le devis et la facture, et que j'ai payé par deux cheques ? Merci par avance pour vos conseils.

Par **Domil**, le **07/09/2011** à **22:09**

[citation]il a bien fallu que je lui fasse installer une serrure neuve[/citation] vous auriez pu en appeler un autre, ou aller en acheter une dans un magasin de bricolage etc.
Il a été correct en vous faisant signer le devis avant (certains annoncent un prix, et ensuite exigent un autre prix en faisant signer le devis après coup)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés